



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – deux, le 11 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 04 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Michel JEANNIN, Marijane GEISSLER, Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Patrick GUIGNIER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Nathalie COLONEL, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Sandrine BOSCARO, Valérie ESCOFFIER

Excusés : André VIALLET, pouvoir donné à Michel JEANNIN
Valérie ESCOFFIER a quitté la séance après la délibération n° 07.

Nombre de suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_03_11072022

Objet : Budget communal 2022 : Décision modificative n°4 (opération n° 381, toiture et régulation école maternelle)

Le Maire explique que les devis relatifs à l'opération de réfection de la toiture du bâtiment maternelle et la régulation de l'école Hubert MINGARELLI ont été mis à jour à la hausse depuis le vote du budget 2022. Pour pallier cette augmentation, une aide financière supplémentaire de 10 000 € a été sollicitée auprès de la région Rhône-Alpes.

Afin de régulariser cette situation, il est nécessaire d'ajuster les crédits existants et votés lors du budget prévisionnel 2022.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Vu le budget communal prévisionnel 2022,

Décide d'adopter la décision modificative n°4 au budget communal 2022 telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21312-381 : TOITURE ECOLE MATERNELLE		9 100,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		9 100,00 €
R 1322-381 : TOITURE ECOLE MATERNELLE		9 100,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		9 100,00 €

Charge le Maire de la bonne exécution de la décision modificative n°4 du budget communal 2022.

Le Maire,
Emile BUCH

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr le 12 juillet 2022.
Le Maire, Emile BUCH.

